	CIG Petite Couronne Services EIPRP+Médecine préventive	FR-PU-V01 26/03/2020
	<b>FICHE REFLEXE Métiers de propreté et de collecte</b>	

## Contexte

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. Des mesures ont été prises par le gouvernement afin de limiter les contacts et les déplacements. L'activité de certains établissements se retrouve ainsi réduite, il en est de même pour les effectifs. Les collectivités mettent tout en œuvre afin de garantir un service minimum à la population.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter la cellule spéciale du CIG : [coronavirus@cig929394.fr](mailto:coronavirus@cig929394.fr)

## Objectifs

- Apporter un appui aux collectivités dans la gestion de cette période de crise sur une thématique spécifique et notamment pour les activités qui continueront à être assurées.
- Accompagner les collectivités sur la prévention des risques liés à ces activités et plus précisément la collecte des déchets et la propreté urbaine.

## Missions conservées

Dans le contexte de crise sanitaire, les services de propreté urbaine et de collecte des déchets ont retenu comme activités essentielles :

- La collecte des déchets : Ordures ménagères et Multi-matériaux, dépôts sauvages, encombrants, sacs, etc.
- Le nettoyage à grande eau de l'espace public et le déblaiement des marchés quand le Maire a demandé une dérogation au Préfet.

Il est recommandé de ne pas recourir au balayage mécanisé pour éviter la mise en suspension de poussières.







### **/!\** Recommandations :

*L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.*


## Consignes de sécurité

### Consignes générales








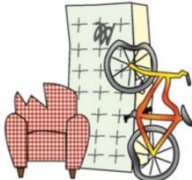










S'efforcer de constituer des équipes fixes de 2 ou 3 personnes pour limiter les interactions entre professionnels.  
 Un agent par véhicule pour maintenir une distance d'un mètre minimum.  
 Limiter le nombre d'agents dans les locaux sociaux (vestiaires, réfectoire) quitte à recourir à des horaires de démarrage/pause décalés  
 Veiller au respect des règles de distanciation sociale : respecter la distance d'un mètre entre agents.  
 Ne pas manger ni fumer durant l'activité. Changer de masque de protection respiratoire régulièrement.  
 Comme prévu par la réglementation, et tout particulièrement dans la période actuelle : les vestiaires sont dotés de casiers à double compartiment ou de deux casiers distincts ; les vêtements de travail sont entretenus par l'employeur et ne doivent en aucun cas regagner le domicile des agents ; la douche est nécessaire en fin de service.

Respect des gestes barrières	 <b>Se laver très régulièrement les mains</b>	 <b>Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir</b>
	 <b>Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades</b>	 <b>Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter</b>
<u>Gel hydro-alcoolique</u> Mise à disposition de gel pour le personnel à défaut d'un accès à un point d'eau et de savon liquide.		
<u>Les masques</u> Port du masque de type chirurgical recommandé et à renouveler toutes les 3 heures. Ne pas porter les mains au visage.		
<u>Procédures d'utilisation des EPI</u> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enfiler les vêtements de travail.</li> <li>2. Se laver les mains (eau et savon ou gel hydroalcoolique).</li> <li>3. Positionner le masque sur le nez et la bouche, ajuster sur le nez.</li> <li>4. Mettre les gants.</li> </ol>		

## Consignes organisationnelles

Opérations à effectuer		
Lavage et déblaiement des marchés	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Interdire l'utilisation de la souffleuse thermique ou électrique.</li> <li>2. Privilégier le travail à la rampe, fenêtres fermées.</li> </ol>	
Collecte des ordures ménagères et des multi-matériaux	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ripeurs stationnés sur les marches-pieds durant les déplacements des véhicules de collecte y compris lors des hauts-le-pied.</li> <li>2. Prise d'objets saillants, utiliser les gants anti-coupures.</li> </ol>	
Collecte des encombrants	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à assurer les prestations avec un seul agent et mécaniser l'opération quand c'est possible.</li> <li>2. Pour les points de collecte qui nécessiteraient deux agents, venir avec deux véhicules distincts, ou veiller à ce que chaque agent porte un masque dans le véhicule.</li> </ol>	
Collecte des corbeilles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Interdire la récupération du contenu du sac.</li> <li>2. Remplacer systématiquement le sac usagé par un sac neuf.</li> <li>3. quand les sacs sont collectés par un véhicule plateau, se doter de liens plastiques pour fermer chaque sac afin d'empêcher le risque de projection de poussières.</li> <li>4. Envoyer le sac dans la trémie en s'en tenant éloigné.</li> </ol>	

## Consignes spécifiques durant l'activité

EPI à utiliser selon l'activité	Corps	Mains	Visage
<b>Lavage et déblaiement de marchés</b>			
	 Combinaison jetable (EN 14126)	 Sous-gants jetables (EN 374)	 Lunettes de protection (EN 166)
	Chaussures de sécurité (norme EN 345 S4)	  Gants chimiques et microorganismes (EN 374-5)	 Masque chirurgical (BS EN 149:2001+A1:2009)
<b>Encombrants</b>			
	Chaussure de sécurité (EN 345 S1P) + Pantalon de travail (EN 340 + EN 471) + Veste de travail (EN 340 + EN 471)	 Sous-gants jetables (EN 374)	 Lunettes de protection (EN 166)
		  Gants (EN 374-5) ou gants anticoupure (EN 388)	 Masque chirurgical (BS EN 149:2001+A1:2009)
<b>Collecte des déchets ménagers</b>			
<b>Ordures ménagères</b> 	Chaussure de sécurité (EN 345 S1P) + Pantalon de travail (EN 340 + EN 471) + Veste de travail (EN 340 + EN 471)	 Sous-gants jetables (EN 374)	 Masque chirurgical (BS EN 149:2001+A1:2009)
		  Gants (EN 374-5) ou gants anticoupure (EN 388)	

Le temps réservé à l'équipement des agents est à prendre en compte dans la préparation avant de quitter l'atelier. Le port de chaque équipement et son positionnement adéquat en conditionnent l'efficacité.

## Consignes après prise de poste

### Nettoyage des gants risque biologique

			
<p>Tremper les mains gantées dans le seau avec le détergent dilué. Frotter en insistant sur le dos, la paume et entre les doigts.</p>	<p>Tremper dans le seau clair pour rinçage. Tirer les doigts d'un gant pour le faire glisser. Tirer sur les doigts du deuxième gant.</p>	<p>Saisir d'une main les deux gants sans toucher l'extérieur.</p>	
 <p>1. Pincer le gant au niveau du poignet. Éviter de toucher la peau.</p>	 <p>2. Retirer le gant.</p>	 <p>3. Le garder au creux de la main gantée ou le jeter.</p>	 <p>4. Glisser les doigts à l'intérieur du deuxième gant. Éviter de toucher l'extérieur du gant.</p>
<p><b>Retirer les sous-gants à usage unique (voir ED 118 de l'INRS) :</b> Placer le gant au niveau du poignet et éviter de toucher la peau. Retirer le gant.</p>	<p>Le garder au creux de la main gantée ou le jeter. Glisser les doigts à l'intérieur du deuxième gant. Éviter de toucher l'extérieur du gant. Retirer le deuxième gant. Une fois les gants ôtés, les jeter. Se laver les mains.</p>		

### Nettoyage du matériel

		
<p>Diluer le détergent dans un seau d'eau. Remplir les pulvérisateurs avec la solution diluée.</p>	<p>Vaporiser le détergent dilué sur les parties qui ont été en contact avec les déchets. Frotter le matériel avec une brosse.</p>	<p>Rincer au jet d'eau sans éclaboussure (en l'absence de tuyau d'eau, possibilité d'utiliser un bac rempli d'eau propre). Laisser sécher à l'air libre</p>